



COMPTE-RENDU REUNION BUREAU CN Balma DU 12 DÉCEMBRE 2023

Etaient présents :

- Président : Frédéric MARTIN
- Vice-Présidente : Claire BALLESTER
- Trésorière : Danielle LEMAIRE
- Trésorière adjointe : Panxika CHARALAMBIDES
- Secrétaire : Eric MENORET
- Secrétaire adjointe Anne-Marie SAUTEREAU
- Directeur technique : Jean Pierre THIERS, présent en début de séance

Etait excusé :

-Vice président : Thomas HERENG

1. Question d'un entraîneur concernant la prise éventuelle de compléments alimentaires pour la musculation et le renforcement musculaire

- o Le CN Balma est un club à vocation de compétition mais il est, avant tout, un club familial.
- o Il ne cautionne pas la consommation de produits dopants et/ou de compléments alimentaires, que ce soit dans l'enceinte de notre bassin ou lors de toute activité encadrée par le club (compétitions, stages...), et encore moins celle de produits interdits par les instances en vigueur (Ex: lutte anti-dopage)
- o Ceci concerne tout autant les adhérents que les encadrants qui se doivent d'être exemplaires à ce sujet et véhiculer ce message le plus largement possible.
- o Hors des activités encadrées par le club, les adhérents restent libres de leur consommation, les nageurs majeurs étant sous leur propre responsabilité et les mineurs, sous celle de leurs parents.
- o Il va de soi qu'aucun produit ne sera fourni par les entraîneurs.
- o Le club est indéniablement en faveur d'un sport « propre » et encourage chacun à se renseigner sérieusement sur les effets et les risques encourus suite à l'utilisation de tels produits.
- o Nous rappelons que toute compétition peut faire l'objet de contrôle antidopage et qu'en cas de contrôle positif d'un de ces adhérents, le club se réserve le droit de décider de son exclusion de l'association lors d'un conseil de discipline.

2. Suivi des pénalités pour les nageurs qui n'ont pas de parents officiels ou qui ne sont pas officiels

- o Il existe un tableau de suivi (Compétition / nageurs / engagements / officiels + traçabilité des paiements par chèque).
 - MAJ du tableau :
 - Vice-Présidente : pilotage
 - Un coach sera affecté pour le remplir
- o Le bureau n'appliquera pas les pénalités aux nageurs masters ou aux parents de nageurs qui ont fait la formation officiels (même en cours d'année). Un équilibrage du nombre de participations aux compétitions en tant qu'officiel sera réalisé à l'avenir.

3. Repenser le site du club afin, notamment, de faciliter l'identification des actualités

- o L'architecture Comiti est contraignante - limitations nombreuses
- o Réalisé :
 - Nettoyage des actualités anciennes
 - MAJ des sponsors et partenaires
 - Lien (Onglet Bureau) vers un drive public contenant les CR des réunions du bureau et du CA dans une volonté de transparence.
 - Le fil d'actualité mentionnera le CR le plus récent

4. Hébergements-restauration Chts France Hivers / Chts France Eté

Précisions à la suite des questions et demandes de précisions sur le positionnement du club.

- La philosophie du club est de privilégier le collectif, tout en laissant une latitude suffisante aux nageurs ayant des souhaits spécifiques.
- Le club propose donc un hébergement ou hébergement + une partie de la restauration.
 - Si la majorité des participants à la compétition valident le choix du club (hébergement, ou hébergement + une partie de restauration), il est validé. Le club avance les frais à hauteur de 40 euros par jour de compétition.
 - Si certaines personnes ne souhaitent pas profiter de l'offre du club, ils bénéficieront d'un forfait remboursé par le club à hauteur de 30€ par jour de compétition, ce qui leur laissera également toute latitude de choisir un logement seul, avec conjoint ou avec famille. Dans ces cas spécifiques, le club remboursera sur facture et a posteriori.

5. Transports aux compétitions :

- o Les déplacements pour toutes les compétitions se feront en covoiturage, sauf pour les Interclubs Régionaux Masters (ex : Languedoc Roussillon) de 2024 où ils se feront en bus. Le trajet en bus de cette année est pris en charge par le club (4 devis ont été réalisés).
- o Le club réévaluera chaque année le cas des Interclubs Régionaux Masters en fonction du lieu déterminé par le comité régional

6. Ligne de conduite rattrapage cours adhérents

- o Les raisons de l'ouverture tardive de la piscine en septembre étaient indépendantes de la volonté du club (travaux impératifs). Le club ne remboursera pas les cours qui n'ont pas pu avoir lieu.

7. Remboursement en cas de départ d'un adhérent en cours d'année ?

- o La cotisation du club est annuelle. Le club ne rembourse pas cette cotisation annuelle sauf cas exceptionnels.
- o Cas exceptionnels :
 - Sur justificatif, remboursement partiel pour raison médicale au cas par cas.
- o Pour information :
 - En début d'année, un battement de 2 séances de test est autorisé avant encaissement des chèques.
 - La cotisation est annuelle, même si un paiement en 3 fois est proposé afin de faciliter ce paiement.

8. Sponsoring Speedo :

- o 3000€ dotations utilisés comme suit :
 - Bonnets pour les nageurs, T-shirts & gourdes pour les compétiteurs, équipements pour les coaches (T-shirt, short, polo, sweat)
 - Quelques Sweats avec le reste de la dotation
 - Les nageurs qualifiés au meeting national ont eu un Sweat gratuit en dotation
 - Le reliquat de Sweats a été mis à la vente à 20€ mais en raison de quantités insuffisantes, n'ont pas pu satisfaire tout le monde. Pour la dotation 2024, un accent sera mis sur les Sweats.

9. Quid d'une formation d'officiels à Balma ?

- o Il faut minimum 6 personnes pour activer la formation. Le bureau relance le CD pour une formation le plus tôt possible.

10. Sponsors :

- o Nouvelle convention avec un nouveau partenaire : CSO école ostéopathie (NAPA CENTER 3 rue Ariane 31520 Ramonville Saint-Agne). (10€ par séance , et 5€ la 1ère séance en précisant que l'on vient de la part de Dylan).

11. L'imprimante du club est HS :

- o Achat prévu d'une imprimante à tarif avantageux (soldes, etc.)

Prochaine réunion du bureau + le conseil d'administration : le mardi 9 janvier 2024

La séance a été levée à 21h20

Le bureau du CN BALMA